

ATTESTATION

NANOPARTICULES

Cluses le 20/06/2026

Nous vous rappelons qu'en tant que distributeur et utilisateur en aval des substances que nous commercialisons, ce sont nos fournisseurs qui ont l'obligation de communiquer les informations relatives à ces substances.

Nous devons donc nous rapprocher de nos fournisseurs, lesquels effectuent eux-mêmes les vérifications nécessaires auprès de leurs propres fournisseurs.

Nous vous confirmons avoir engagé une démarche auprès d'eux afin de nous assurer du respect de ces obligations réglementaires.

Lorsqu'un produit est concerné, notre fournisseur émet une nouvelle Fiche de Données de Sécurité (FDS) et nous la transmet dès sa mise à jour.

À ce jour, nous vous informons que les produits chimiques que nous utilisons ne contiennent pas de nanoparticules, à l'exception des traitements ZN appliqués avec la finition renforcée (mention « FR » figurant sur nos certificats de conformité). La quantité de nanoparticules présente est variable en fonction de l'épaisseur du traitement et de la surface de la pièce traitée.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet afin de suivre l'évolution de cette réglementation.

La Direction